

Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2013/2015(DEC)	Procédure terminée
Rapports spéciaux de la Cour des comptes dans le cadre de la décharge de la Commission 2011		
Sujet		
8.40.03 Commission européenne		
8.40.05 Cour des comptes		
8.70.03.07 Décharges antérieures		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		30/01/2013
		S&D GEIER Jens	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		PPE PIEPER Markus	
		ALDE MULDER Jan	
		Verts/ALE STAES Bart	
		ECR BRADBOURN Philip	
		EFD ANDREASEN Marta	
		NI EHRENHAUSER Martin	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

		pas donner d'avis.
AGRI	Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
PECH	Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
CULT	Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
JURI	Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
LIBE	Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
AFCO	Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
FEMM	Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
PETI	Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire ŠEMETA Algirdas

Evénements clés			
25/07/2012	Publication du document de base non-législatif	COM(2012)0436	Résumé
05/02/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/03/2013	Vote en commission		
22/03/2013	Dépôt du rapport de la commission	A7-0096/2013	Résumé
16/04/2013	Débat en plénière		
17/04/2013	Résultat du vote au parlement		
17/04/2013	Décision du Parlement	T7-0123/2013	Résumé
17/04/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2013/2015(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/7/11720

Portail de documentation					
Document annexé à la procédure		COM(2012)0414	24/07/2012	EC	
Document de base non législatif		COM(2012)0436	25/07/2012	EC	Résumé

Projet de rapport de la commission	PE504.139	01/02/2013	EP	
Amendements déposés en commission	PE504.180	27/02/2013	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A7-0096/2013	22/03/2013	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T7-0123/2013	17/04/2013	EP	Résumé

Rapports spéciaux de la Cour des comptes dans le cadre de la décharge de la Commission 2011

OBJECTIF : présentation des rapports spéciaux de la Cour des comptes dans le cadre de la décharge de la Commission 2011.

CONTENU : la Cour des comptes publie divers types de documents :

- un rapport annuel relatif à l'exécution du budget de l'Union européenne pour chaque exercice, ainsi qu'un rapport annuel sur les activités relevant des 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} Fonds européens de développement (FED),
- des rapports spéciaux sur des thèmes présentant un intérêt particulier,
- des rapports annuels spécifiques concernant les organismes de l'Union européenne.

Les rapports spéciaux de la Cour des comptes européenne, publiés tout au long de l'année, présentent les résultats audités sélectionnés portant sur des domaines spécifiques du budget de l'UE ou sur des questions de gestion particulières. Ces rapports sont, d'une manière générale, publiés dans toutes les langues officielles de l'UE.

Rapports spéciaux de la Cour des comptes dans le cadre de la décharge de la Commission 2011

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Jens GEIER (S&D, DE) sur les rapports spéciaux de la Cour des comptes dans le cadre de la décharge à la Commission pour l'exercice 2011.

Dans le projet de résolution, les députés rappellent que les rapports spéciaux de la Cour des comptes contiennent des informations sur des aspects importants touchant à l'exécution des fonds, qui sont donc utiles au Parlement dans l'exercice de sa fonction d'autorité de décharge.

Ils indiquent également que les conclusions relatives aux rapports spéciaux de la Cour des comptes font partie intégrante de la résolution relative à la procédure de [décharge générale](#) sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2011, section III - Commission.

Les députés reviennent ensuite sur chacun des rapports spéciaux en question et font un certain nombre de recommandations en vue d'améliorer l'utilisation des fonds communautaires.

Pour rappel, ces rapports spéciaux portaient sur les thématiques suivantes :

- Rapport spécial n° 12/2011 intitulé "[Les mesures prises par l'UE ont-elles contribué à l'adaptation de la capacité des flottes de pêche aux possibilités de pêche existantes?](#)"
- Rapport spécial n° 13/2011, intitulé "[Le contrôle relatif au régime douanier 42 permet-il d'éviter et de détecter l'évasion en matière de TVA?](#)"
- Rapport spécial n° 14/2011 intitulé "[L'aide de l'UE a-t-elle permis de renforcer la capacité de la Croatie à gérer les financements postérieurs à l'adhésion?](#)"
- Rapport spécial n° 16/2011 intitulé "[Aide financière de l'UE en faveur du déclassement de centrales nucléaires en Bulgarie, en Lituanie et en Slovaquie: réalisations et défis à relever](#)"
- Rapport spécial n° 1/2012 intitulé "[L'efficacité de l'aide au développement octroyée par l'Union européenne en matière de sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne](#)"
- Rapport spécial n° 2/2012 intitulé "[Instruments financiers en faveur des PME cofinancés par le Fonds européen de développement régional](#)"
- Rapport spécial n° 3/2012 intitulé "[Fonds structurels: la Commission a-t-elle remédié de manière satisfaisante aux déficiences décelées dans les systèmes de gestion et de contrôle des États membres?](#)"
- Rapport spécial n° 4/2012 intitulé "[Le recours aux Fonds structurels et au Fonds de cohésion pour cofinancer des infrastructures de transport dans les ports maritimes: un investissement efficace?](#)"
- Rapport spécial n° 5/2012 intitulé "[Le système commun d'information Relex \(CRIS - Common Relex Information System\)](#)"
- Rapport spécial n° 6/2012 intitulé "[Aide de l'UE à la communauté chypriote turque](#)"
- Rapport spécial n° 7/2012 intitulé "[Réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole: état d'avancement](#)"
- Rapport spécial n° 9/2012 intitulé "[Audit du système de contrôle de la production, de la transformation, de la distribution et de l'importation de produits biologiques](#)"
- Rapport spécial n° 12/2012 intitulé "[La Commission et Eurostat ont-ils amélioré le processus de production de statistiques européennes de manière à en renforcer la crédibilité et la fiabilité?](#)"

À noter que chacun de ces rapports a fait l'objet d'un rapport parlementaire individualisé (un lien est disponible sur chacune des procédures concernées).

Rapports spéciaux de la Cour des comptes dans le cadre de la décharge de la Commission 2011

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les rapports spéciaux de la Cour des comptes dans le cadre de la décharge à la

Le Parlement rappelle que les rapports spéciaux de la Cour des comptes contiennent des informations sur des aspects importants touchant à l'exécution des fonds, qui sont donc utiles au Parlement dans l'exercice de sa fonction d'autorité de décharge.

Il indique également que les conclusions relatives aux rapports spéciaux de la Cour des comptes font partie intégrante de la résolution relative à la procédure de [décharge générale](#) sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2011, section III - Commission.

Il revient ensuite sur chacun des rapports spéciaux en question et fait un certain nombre de recommandations en vue d'améliorer l'utilisation des fonds communautaires.

Pour rappel, ces rapports spéciaux portaient sur les thématiques suivantes :

- Rapport spécial n° 12/2011 intitulé "[Les mesures prises par l'UE ont-elles contribué à l'adaptation de la capacité des flottes de pêche aux possibilités de pêche existantes?](#)"
- Rapport spécial n° 13/2011, intitulé "[Le contrôle relatif au régime douanier 42 permet-il d'éviter et de détecter l'évasion en matière de TVA?](#)"
- Rapport spécial n° 14/2011 intitulé "[L'aide de l'UE a-t-elle permis de renforcer la capacité de la Croatie à gérer les financements postérieurs à l'adhésion?](#)"
- Rapport spécial n° 16/2011 intitulé "[Aide financière de l'UE en faveur du déclassement de centrales nucléaires en Bulgarie, en Lituanie et en Slovaquie: réalisations et défis à relever](#)"
- Rapport spécial n° 1/2012 intitulé "[L'efficacité de l'aide au développement octroyée par l'Union européenne en matière de sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne](#)"
- Rapport spécial n° 2/2012 intitulé "[Instruments financiers en faveur des PME cofinancés par le Fonds européen de développement régional](#)"
- Rapport spécial n° 3/2012 intitulé "[Fonds structurels: la Commission a-t-elle remédié de manière satisfaisante aux déficiences décelées dans les systèmes de gestion et de contrôle des États membres?](#)"
- Rapport spécial n° 4/2012 intitulé "[Le recours aux Fonds structurels et au Fonds de cohésion pour cofinancer des infrastructures de transport dans les ports maritimes: un investissement efficace?](#)"
- Rapport spécial n° 5/2012 intitulé "[Le système commun d'information Relex \(CRIS Common Relex Information System\)](#)"
- Rapport spécial n° 6/2012 intitulé "[Aide de l'UE à la communauté chypriote turque](#)"
- Rapport spécial n° 7/2012 intitulé "[Réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole: état d'avancement](#)"
- Rapport spécial n° 9/2012 intitulé "[Audit du système de contrôle de la production, de la transformation, de la distribution et de l'importation de produits biologiques](#)"
- Rapport spécial n° 12/2012 intitulé "[La Commission et Eurostat ont-ils amélioré le processus de production de statistiques européennes de manière à en renforcer la crédibilité et la fiabilité?](#)"

À noter que chacun de ces rapports a fait ou fera l'objet d'une résolution individualisée (un lien est disponible sur chacune des procédures concernées).